

Attention, la FLASSA accepte exclusivement les certificats médicaux basés sur le formulaire officiel. En suivant ce lien vous pouvez télécharger notre formulaire &quot;[certificat médical](#) &quot;.

Une série supplémentaire de documents se trouvent sous notre rubrique &quot;documents&quot; du menu principal.

Pour obtenir une licence de l'année en cours, il faut présenter un certificat d'aptitude à la plongée (médico sportif ou examen médical) datant de l'année courante ou de l'année précédente. (Janvier - Décembre)

Cette règle est applicable pour tous les plongeurs et les moniteurs.

La FLASSA recommande à tous les plongeurs de passer un examen médico sportif.